

la question de privilège se pose, je proposerais la motion suivante:

Que la question de privilège soulevée aujourd'hui par le député du Yukon quant au droit qu'a un membre de la Chambre des communes d'acheter ou de louer des terrains détenus au nom de Sa Majesté la Reine Elizabeth du chef du Canada sans enfreindre les dispositions de la loi sur le Sénat et la Chambre des communes soit soumise au comité permanent des privilèges et élections et, en particulier, qu'on signale audit comité les circonstances mises en avant par le député du Yukon et se rapportant au rejet d'une demande faite par lui en vue de l'achat de ces terrains au Yukon, ainsi qu'au rejet d'une demande de renouvellement du bail n° 1329, également faite par lui; qu'on soumette aussi audit comité la question de savoir si un ou des employés du gouvernement du Canada, en prenant ces décisions et les faisant exécuter, agissent dans le cadre de leurs responsabilités; enfin, que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ne dispose pas des terrains visés par ledit bill n° 1329 tant que le rapport et les recommandations dudit comité permanent n'auront pas été présentés à la Chambre.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, sans reprendre à mon compte l'idée suivant laquelle le député aurait été soumis à une vexation délibérée, il serait fort souhaitable, il me semble, que la Chambre puisse renvoyer l'affaire au comité permanent des privilèges et élections. Dans un certain nombre de cas, les dispositions de la loi sur le Sénat et la Chambre des communes se sont révélées bien incommodes pour certains députés. Tout comme le représentant du Yukon (M. Nielsen) et d'autres députés que pourrait viser l'article en question, j'estime qu'il serait souhaitable de tirer au clair les points de droit en cause et la ligne de conduite à suivre à l'avenir dans des situations analogues. Je conviens avec le député qu'en adoptant cet article, le Parlement n'escomptait certainement pas qu'il serait appliqué de la sorte.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, si la Chambre donnait son consentement unanime en vue de l'adoption de cette motion, Votre Honneur n'aurait pas à décider si, de prime abord, il y a, en l'occurrence, une question de privilège et l'affaire serait réglée de cette manière.

M. l'Orateur: Je suppose que je devrais alors décider que la question de privilège est bien fondée. En tout cas, il semble exister une certaine analogie avec la question soulevée par le député de York-Simcoe il y a quelques mois quand les députés ont convenu à l'unanimité que les circonstances évoquées par le député devraient être examinées par le comité permanent des privilèges et élections.

Il semble que la situation actuelle se rapproche beaucoup de celle qui a été déjà étudiée par le comité permanent des privilèges et élections. Étant donné l'assentiment unanime, la motion proposée par le député est censée avoir été adoptée. L'affaire sera soumise au comité.

AFFAIRES COURANTES

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

PRÉSENTATION DES 7^e ET 8^e RAPPORTS

M. H.-Pit Lessard (LaSalle) présente les 7^e et 8^e rapports du comité permanent des transports et des communications, en français et en anglais.

[*Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

L'AGRICULTURE

ADOPTION DU 2^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

[*Traduction*]

M. Bruce S. Beer (Peel-Dufferin-Simcoe) propose que le 2^e rapport du comité permanent de l'agriculture, présenté le 6 mai 1970, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

RETRAIT DU BILL C-193 DU COMITÉ PERMANENT—RENOVI AU COMITÉ PLÉNIER

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, de nouvelles discussions ont porté sur le travail du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. On est généralement d'accord, je pense, pour reprendre le bill C-193, tendant à modifier la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, qui, après la deuxième lecture, avait été envoyé par la Chambre au comité susmentionné, et le soumettre à un comité plénier de la Chambre. Si j'ai raison de croire que cette mesure serait généralement jugée acceptable, nous pourrions peut-être adopter un ordre de la Chambre dans les termes suivants. Je propose:

Que le bill C-193 tendant à modifier la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, soit retiré du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques et soumis à un comité plénier de la Chambre.

(La motion est adoptée.)